

**RAPPORT DE L'ATELIER D'INFORMATION  
ET DE PARTAGE SUR LES NOUVELLES  
DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES  
RELATIVES A L'ECLAIRAGE**

**Tenue le 08 Novembre 2018  
à la Chambre de Commerce d'Industrie et  
d'Agriculture de Dakar –CCIAD-**

## I. INTRODUCTION

Le jeudi 08 novembre 2018, s'est tenu à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD), l'atelier national d'information et de partage sur les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'éclairage.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions d'opérationnalisation des dispositions du **décret n°2017-1411 du 13 juillet 2017, portant interdiction de l'importation, de la production et de la commercialisation au Sénégal des lampes à incandescence et promotion des lampes à économie d'énergie**, paru au Journal Officiel du 02 décembre 2018.

L'objectif visé à travers cet atelier est d'informer l'ensemble des acteurs clés des nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'éclairage et d'échanger avec eux sur les modalités d'opérationnalisation. Il s'agissait également de recueillir leurs avis et contributions mais aussi, de les sensibiliser sur la problématique de l'éclairage au Sénégal.

Un total de 56 participants, représentant essentiellement les structures suivantes, a été enregistré :

- installateurs/professionnels de l'électricité et du bâtiment ;
- associations de consommateurs ;
- associations professionnelles ;
- laboratoires et centres de recherche ;
- unités de collecte et de traitement des déchets ;
- institutions publiques et privées.

Le déroulement de l'atelier et des travaux s'est fait conformément à l'agenda qui a été établi (voir en annexe l'agenda détaillé).

## II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier s'est effectuée sous la présidence de M. Biram FAYE, Directeur Général de l'AEME, représentant M. le Ministre du Pétrole et des Energies, empêché par son passage devant la Commission des Finances de l'Assemblée nationale pour l'examen du projet de budget 2019.

Elle a débuté par les mots introductifs de M. le Directeur Général de l'AEME qui est revenu sur le contexte qui a motivé l'organisation de l'atelier avant de passer aux différentes allocutions.

Dans son allocution, Mme Magatte Fall DIOP, représentante du Responsable du Programme Energie Durable (PED/GIZ), partenaire technique de l'AEME, a insisté sur l'intérêt de la collaboration pérenne dans le cadre du PED et a réitéré leur engagement à accompagner les structures du secteur pour assurer de meilleures performances. Elle a, par ailleurs, soulevé l'importance d'un cadre réglementaire adapté

pour assurer les conditions de développement de la maîtrise de l'énergie. Enfin, elle a terminé en soulignant l'intérêt du suivi-évaluation pour mesurer les progrès et les résultats atteints dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires.

Le Directeur du Commerce Intérieur, M. Ousmane MBAYE, dans son allocution, est revenu sur la nécessité de la réglementation dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, mais surtout, de son effectivité. A cet égard, il s'est félicité de la tenue de cet atelier qui constitue un préalable sûr et efficace pour soutenir l'application des dispositions réglementaires.

L'ouverture de l'atelier a été faite par M. Le Directeur Général de l'AEME, qui a prononcé le discours de M. le Ministre du Pétrole et des Energies, empêché. Dans ce discours, M. FAYE a montré comment l'atelier d'information s'inscrit dans le cadre du programme Eclairage Efficace mis en œuvre par l'AEME qui constitue une priorité pour améliorer l'efficacité énergétique au Sénégal. Il est amplement revenu sur les manquements du décret n° 2011-160 du 28 Janvier 2011 qui ont motivé la mise en place de cette nouvelle réglementation. Il a terminé son discours sur la nécessité de progresser dans les économies d'énergies dans l'éclairage qui sont un moyen d'allègement des dépenses énergétiques pour les ménages, les entreprises et l'Etat. Enfin, il a exprimé ses remerciements à la GIZ, à travers le PED, qui a bien voulu accompagner la mise en œuvre du plan d'actions pour vulgariser les dispositions réglementaires.

### **III. TRAVAUX DE L'ATELIER**

A la suite de la cérémonie d'ouverture, le déroulement de l'atelier s'est fait sous la modération du Directeur du Commerce Intérieur. Cette séquence est marquée par la présentation du programme Eclairage Efficace et des nouvelles dispositions réglementaires, les questions et interventions de l'assistance et la formulation des recommandations.

#### **1. Présentation du programme Eclairage Efficace et des nouvelles dispositions réglementaires**

Cette présentation a été faite par Mme Mame Coumba NDIAYE, Directrice de la Planification et des Etudes de l'AEME, qui a abordé les points suivants :

- les enjeux liés à l'éclairage et les différentes composantes du programme Eclairage Efficace ;
- les manquements du cadre réglementaire sous le régime du précédent décret,
- les principales innovations apportées par le nouveau décret ainsi que ses différentes dispositions ;
- la composante relative à la diffusion de lampes LEDs ainsi que celle relative au laboratoire de contrôle et au dispositif de gestion des déchets ;
- le plan d'actions global pour l'opérationnalisation des dispositions du nouveau décret.

## 2. Questions et contributions de l'assistance

Les questions et contributions se sont polarisées autour des points suivants :

- collaboration de l'AEME avec les associations de commerçants et les associations de consommateurs pour élargir l'information au niveau des petits distributeurs ;
- implication des acteurs institutionnels ayant des interventions dans le domaine de l'éclairage (exemple des concessions d'électrification rurale avec l'ASER) ;
- procédures d'éradication des lampes à incandescence et d'application des normes pour la conformité des lampes ;
- leçons apprises de l'ancienne réglementation et dispositions pour éviter les mêmes défaillances dans la pratique ;
- opérationnalisation effective des nouvelles dispositions réglementaires.

## 3. Conclusions et recommandations

A la suite des échanges, les conclusions et recommandations suivantes ont été retenues :

- ✓ **renforcer la vulgarisation des nouvelles dispositions réglementaires**
  - identifier les principaux importateurs de lampes pour une information plus ciblée et une meilleure vulgarisation des dispositions réglementaires ;
  - traduire les messages d'information sur le décret en langues nationales notamment en wolof pour communiquer avec toutes les catégories d'acteurs ;
  - s'appuyer sur le réseau des associations de commerçants et des associations consoméristes qui peuvent servir de relais pour une plus large diffusion des dispositions réglementaires ;
  - faciliter aux consommateurs la reconnaissance des différents types de lampes ;
  - prévoir des cadres de partenariats avec des structures publiques (hôpitaux, universités, etc) ;
  - assurer le maillage du territorial national pour une large information sur le nouveau décret.
- ✓ **assurer le contrôle qualité des lampes**
  - Accélérer le processus de mise en place du laboratoire de contrôle de conformité aux normes des lampes à économie d'énergie.
- ✓ **garantir le suivi de l'application de la réglementation**
  - accélérer l'adoption des arrêtés d'application ;
  - s'inspirer des bonnes pratiques de la DCI en matière d'application de la réglementation (exemple du fer à béton) ;
  - mettre en place un dispositif de retrait des lampes à incandescence du marché ;
  - établir un plan de suivi-évaluation des effets de la mise en œuvre de la réglementation.

Annexe 1 : Agenda de l'atelier

AGENDA DE L'ATELIER		
HEURES	SUJETS	INTERVENANTS
08H30-9H00	Accueil et Installation des invités	Organisateurs
09H00-09H30	Cérémonie d'ouverture	
	Mot de bienvenue de Monsieur le Directeur Général de l'AEME	AEME
	Allocution de Monsieur le Directeur du Commerce Intérieur	DCI
	Allocution du Directeur Général des Douanes	DGD
	Allocution du Responsable du PED	PED/GIZ
	Allocution de Monsieur le Ministre du Pétrole et des Energies	MPE
09H30-09H45	Pause-café	
	Début de la session	
09H45-10H30	Présentation du projet Eclairage Efficace, des dispositions du décret n° 2017-1411 et du plan d'actions	AEME/DSR
10H30-12H15	Discussions sur la nouvelle réglementation	Assistance
12h15-12h30	Synthèse et clôture	MPE